

Image not found or type unknown



Le don de son corps à la science : on fait le tour de la question

Question / réponse publié le **20/07/2024**, vu **565 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Le don de son corps à la science : on fait le tour de la question

Le don du corps consiste à donner son corps au moment du décès à des fins d'enseignement médical et de recherche. C'est une démarche personnelle, volontaire et soumise à certaines règles.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F180>